

COMMUNE DE PRESERVILLE
COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 25 JUILLET 2017 à 21 H 00

NOMBRE
DE CONSEILLERS

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Absents : 2 + 2 représentés

Exclus : 0

Date de la convocation : 17/07/2017

Date d'affichage : 17/07/2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 Juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- Compte rendu des différentes commissions,
- Rythmes scolaires 2017,
- Convention pour la gestion du R.P.I Aurin/Préserville,
- S.I.E.M.N : renforcement Maurens ; borne incendie,
- Contentieux SP CARRELAGES,
- Décision modificative N° 3 : déficit antérieur reporté du SIVU PREAU,
- Tarif de la cantine pour l'année scolaire 2017/2018,
- Tarif de la garderie pour l'année scolaire 2017/2018,
- Participation au « Live Challenge » de Montbrun Lauragais,
- Questions diverses.

Présents : MM. BENETTI, BARTHERE, PELISSE, BOYER, CALAS, LUX, PIQUETTE, PETIT

Absents : Mme SEBASTIAN, Mr BOUISSOU qui a donné pouvoir à Mr PELISSE, Mr de SAINT DENIS qui a donné pouvoir à Mr LUX, Mr BLANC

Secrétaire de séance : Mme BENETTI

* * *

La séance est ouverte à 20 H 40 et Madame BENETTI donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2017 qui est accepté à l'unanimité.

I – Sujets soumis à délibération :

2017/27 – CONTENTIEUX AVEC LA SOCIETE SP CARRELAGES

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'au terme d'une procédure devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE qui oppose la mairie de Préserville à la Société SP CARRELAGES, la commune a été condamnée à payer à ladite Société la somme de 11.750,32 € correspondant à un principal de 9.206,65 € et les intérêts au taux de 7,25 % depuis le 8 Janvier 2014.

Monsieur le Maire propose de payer ladite somme. Une décision modificative sera nécessaire pour effectuer ce règlement.

Le conseil donne son accord.

POUR : 10 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

2017/28 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – Déficit antérieur reporté du SIVU PREAU

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 002 : Déficit antérieur reporté Fonc.	1 297,00 €	
TOTAL D 002 : Déficit antérieur reporté Fonc	1 297,00 €	
D 6156 : Maintenance		1 297,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 297,00 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

2017/29 – PRIX DU REPAS A LA CANTINE DE L'ECOLE DU GRAND CEDRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 :

Vu le décret N° 2006-753 du 29 Juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, qui dispose notamment que le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public est fixé par la collectivité territoriale qui en a la charge (article1) ; ceux-ci ne pouvant être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service et y compris lorsqu'une modulation est appliquée (article 2).

Monsieur le Maire propose donc de fixer le prix du repas à la cantine scolaire de l'école du Grand Cèdre à Préserville à partir du 1^{er} Septembre 2017 à la somme de 3.90 €.

Monsieur le Maire rappelle que le prix facturé aux familles correspond uniquement au coût des repas préparés par les cuisines centrales de Saint-Orens. Les charges de fonctionnement du restaurant scolaire sont supportées dans leur quasi intégralité par les communes d'Aurin et Préserville.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

2017/30 – PARTICIPATION AU « LIVE CHALLENGE » ORGANISE PAR LE FOYER RURAL DE LA COMMUNE DE MONTBRUN LAURAGAIS

Monsieur le Maire indique que le foyer rural de la commune de Montbrun Lauragais propose de mettre en place une banderole durant le festival d'été « live challenge » afin d'améliorer la communication dans le cadre du développement de la salle de la Fontaine à Préserville.

Dans le cadre du partenariat proposé par le foyer rural de Montbrun Lauragais, Monsieur le Maire propose de verser la somme de 500,00 € pour récompenser le groupe musical qui arrivera second à la finale du « Live Challenge » le 2 Septembre 2017.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

2017/31 – DECISION MODIFICATIVE N° 6 - Règlement du contentieux SP CARRELAGES

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-Electricité	3 000,00 €	
D 611 : Contrats prestation services	6 000,00 €	
D 615221 : Bâtiments publics	2 800,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 800,00 €	
D 6718 : Autres charges exceptionnelles		11 800,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		11 800,00 €

II – Sujets non soumis à délibération :

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission Urbanisme : Aucun élément nouveau depuis le dernier conseil municipal.

Commission Culture : Aucun élément nouveau depuis le dernier conseil municipal.

Commission Finances : Aucun élément nouveau depuis le dernier conseil municipal.

Commission Jeunesse : Aucun élément nouveau depuis le dernier conseil municipal.

Messieurs LUX et PIQUETTE, Délégués S.I.E.M.N, indiquent que la fusion du S.I.E.M.N avec le S.M.E.A a été entérinée. Par ailleurs, la création du nouveau château d'eau est prévue dans le courant de l'année 2018.

RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des rythmes scolaires, il s'est fortement investi, en collaboration avec les enseignantes, afin que la semaine de quatre jours soit validée pour la prochaine rentrée scolaire.

Il rappelle que le Conseil Municipal a donné son accord pour une semaine d'école de quatre jours par délibération en date du 30 Juin 2017.

Toutefois, lors du conseil d'école en date du 5 Juillet 2017, la semaine de quatre jours et demi a été votée (Pour : 5 - Contre : 4) et l'Académie s'est prononcée en ce sens.

Monsieur le Maire est totalement désappointé face à cette situation qui n'est à son sens pas adaptée à l'apprentissage des enfants et n'est pas représentative de l'avis de l'ensemble des parents d'élèves. Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la semaine de quatre jours n'aurait en aucun cas perturbé l'organisation familiale ou professionnelle des parents dans la mesure où le centre de loisirs devait fonctionner tous les mercredis. Enfin, il déplore l'intervention inappropriée de certains délégués des parents d'élèves.

Monsieur le Maire indique que la décision prise par l'exécutif n'a pas été suivie. Il est découragé : il ne souhaite plus gérer l'école et envisage sa démission... il va prendre contact avec l'Académie afin de s'entretenir de ce dossier.

Les élus, après avoir entendu Monsieur le Maire, indiquent qu'il est urgent de trouver une solution à cette situation afin de ne pas perturber la prochaine rentrée des classes. Madame PETIT propose de reporter ce projet trop précipité à la rentrée scolaire 2018, ce qui permettrait une meilleure communication entre les différents intervenants.

CONVENTION R.P.I AURIN/PRESERVILLE :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création d'un R.P.I, un désaccord concernant la propriété publique existait entre les parties.

Un accord a enfin été trouvé entre les élus présents des deux communes :

- un protocole d'accord dans lequel la commune d'Aurin s'engage à honorer les emprunts en cours jusqu'à leur terme selon les mêmes conditions. En contrepartie la commune de Préserville s'engage, en cas de changement de destination ou d'affectation ou en cas de vente de l'établissement scolaire, à reverser à la commune d'Aurin la somme de 30 % de la valeur vénale de l'ensemble immobilier.
- une convention pour la gestion du R.P.I sur des bases sensiblement identiques à celles mises en place pour le SIVU PREAU au regard du nombre d'enfants scolarisés pour chaque commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet accord entre les deux communes. Une convention va donc être établie en ce sens.

TARIF DE LA GARDERIE DU MATIN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 :

Monsieur le Maire rappelle que la garderie du matin sera assurée par deux agents communaux de 7 H 45 à 8 H 45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 7 H 45 à 9 H 00 le mercredi.

Les élus décident à l'unanimité de ne pas modifier le tarif de la garderie du matin, celui-ci restera donc à 1,00 € par jour de présence.

S.I.E.M.N : RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU AU LIEUDIT MAURENS ET MISE EN PLACE D'UNE BORNE INCENDIE

Monsieur le Maire reste dans l'attente d'un devis du S.I.E.M.N et représentera ce dossier au prochain conseil municipal.

III : Questions diverses :

→ Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion pour organiser la préparation de l'apéritif déjeunatoire se tiendra le Jeudi 31 Août 2017 à 21 H 00 à la Mairie,

→ Dans le cadre de la mise en place du city stade, Messieurs de PERIGNON, BARTHERE, BOYER, PELISSE et LUX proposent de commencer la démolition du local tennis et l'enlèvement de la haie au-dessus du parking de l'école le Mercredi 2 Août 2017 à partir de 8 H 00,

→ Monsieur BOYER rappelle qu'en prévision de la destruction du local du tennis, le matériel de cette association est entreposé dans la salle des associations ce qui empêche son utilisation : ledit matériel sera donc déposé par Monsieur ORRIT à l'atelier municipal,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir un local provisoire (achat ou location ?) pour le tennis. Monsieur PELISSE présente un devis de la Société SAVEM pour l'achat d'un algéco. A ce stade, ce dossier reste dans l'attente de la mise en place du city stade.

→ Monsieur BARTHERE rappelle qu'il a demandé un devis à trois entreprises pour la création du chemin des écoles. A ce jour il n'a reçu qu'un devis de l'entreprise LEFEBVRE. Il reste dans l'attente des autres documents avant de présenter ce dossier au conseil municipal.

Par ailleurs, il rappelle que le chemin d'accès à l'atelier municipal va prochainement être rénové.

Enfin, il indique qu'il convient de nettoyer l'avaloir situé Impasse de l'Oustalou afin de tenter de remédier aux infiltrations d'eau constatées,

→ Monsieur le Maire va demander un devis pour le coût de raccordement du futur panneau d'informations,

→ Madame BENETTI rappelle qu'il y a des infiltrations d'eau à la bibliothèque et que le problème n'a toujours pas été résolu : Monsieur le Maire s'en occupe.

Elle indique par ailleurs qu'un projecteur situé sur le quai de déchargement de la salle de la Fontaine a été vandalisé.

→ Monsieur PELISSE rappelle que le radar pédagogique situé Route de Lauzerville est tombé suite à un vent fort. Monsieur le Maire s'occupe de ce dossier.

→ Le forum des associations se tiendra le Samedi 9 Septembre 2017 de 8 H 30 à 12 H 30 dans le hall de la salle de la Fontaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 H 20.